

TRAIL DU MIOSSON

Règlement 2009

Toutes les infos sur <http://www.poitiersco.org>



Article 1 - PARTICIPATION

Sur les 2 parcours : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'épreuve de 16 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.

L'épreuve de 8 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans. Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit titulaire :

- d'une licence sportive en cours de validité FFA ou FFCO
- pour les non-licenciés posséder un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident.

Article 2 - HORAIRES

Dimanche 1^{er} février 2009

Salle Henri Dion à Flée, commune de Saint-Benoît (Vienne)

10h00 - Départ du 16 km

10h15 - Départ du 8 km

Article 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par courrier avant le jeudi 29 janvier en envoyant le bulletin téléchargeable sur le site www.poitiersco.org à :

TRAIL DU MIOSSON

Chez Emmanuelle Bobin

La Barrerie

86160 MAGNÉ

ou sur place à partir d'un bulletin d'inscription fourni par l'organisation le samedi 31 janvier 2009 de 17h à 19h et le dimanche 1^{er} février 2009 de 8h à 9h30.

Tarif unique : 5 euros.

Article 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 31 janvier 2009 de 17h à 19h à la salle Henri Dion à Flée.

Le dimanche 1^{er} février 2009 de 8h à 9h30.

Un coureur = un dossard = une puce pour le chronométrage.

Pas de distribution groupée pour les clubs.

Article 5 - BALISAGE

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement. Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur accrochée aux arbres.

Article 6 - SECURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera assurée par un médecin urgentiste. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

Article 7 - RAVITAILLEMENT

Le TRAIL DU MIOSSON est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail).

Sur le grand parcours (16 km) un ravitaillement au bout de 8 km.

Sur le petit parcours (8 km) autonomie complète.

A l'arrivée un ravitaillement sera disponible.

Article 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Sur le parcours longue distance (16km), seront récompensés : les 5 premiers au scratch et les premiers des catégories suivantes : V1, V2, V3 (hommes et femmes).

Sur le petit parcours (8km), seront récompensés : les 5 premiers au scratch et les premiers des catégories suivantes :

Cadet (1991,1992), V1, V2, V3 (hommes et femmes).

Les récompenses ne seront pas cumulables.

Article 9 - SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (aucune réclamation ne sera possible).

Article 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

Article 11 - COORDONNÉES ORGANISATEUR

POITIERS COURSE D'ORIENTATION

22 place Charles De Gaulle

86000 POITIERS